

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Protection de la petite enfance : arrêté de fermeture immédiate et définitive de la micro-crèche "Little Garden Daycare"

Nancy, le 22/12/2023

Dans le cadre de sa mission d'agrément et de contrôle des EAJE, et après un long travail d'accompagnement, de surveillance et de contrôle renforcé du service départemental de protection de la santé maternelle et infantile (PMI), Chaynesse KHIROUNI, présidente du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, a sollicité auprès de Françoise SOULIMAN, préfet de Meurthe-et-Moselle, la fermeture de la micro-crèche « Little Garden Daycare » à Nancy en raison de graves dysfonctionnements et de non-respect de la réglementation.

Cette fermeture s'inscrit dans la priorité du Gouvernement, en lien avec la refondation de la politique d'accueil du jeune enfant a fait l'objet en novembre 2022 d'une concertation à 360° dans le cadre d'un Conseil national de la refondation (CNR).

En juin 2023, les conclusions de la concertation sur le service public de la petite enfance ont permis de présenter les 3 axes structurant cette réforme :

- Axe 1 : Lever tous les freins au développement de l'offre d'accueil ;
- Axe 2 : Replacer le respect des besoins des jeunes enfants au cœur des objectifs, pratiques et contrôle de l'accueil du jeune enfant et ainsi ré-attirer vers les métiers de la petite enfance de nouveaux professionnels ;
- Axe 3 : Aller vers chaque parent et chaque enfant pour les accompagner vers un accueil réellement universel.

En cohérence avec l'axe 2 de cette réforme, un renforcement des contrôles d'établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) a été conduit par le service de PMI du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle.

Ainsi, par arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2023 publié au [recueil des actes administratifs](#), la fermeture immédiate et définitive de cette structure d'accueil a été prononcée afin de protéger les enfants accueillis.

Le conseil départemental et la caisse d'allocations familiales (CAF), en lien avec la ville de Nancy, prennent contact individuellement avec les 15 familles concernées par la fermeture pour trouver des solutions, au cas par cas, de garde de leurs enfants.

Contacts presse :

Jean-François TRITZ : 03.83.34.26.09 / 06.13.56.09.28

Sébastien Marc : 03.83.34.26.17 / 06.48.03.45.90

Retrouvez-nous



meurthe-et-moselle.gouv.fr



[@prefet54](https://www.facebook.com/prefet54)



[@prefet54](https://twitter.com/prefet54)



[@prefet54](https://www.instagram.com/prefet54)



[Préfet de Meurthe-et-Moselle](https://www.linkedin.com/company/prefet54)